



Impôts sur une donation quand on réside à l'étranger

Par **Virginie79**, le **03/07/2018** à **09:34**

Bonjour,

Voici la situation et je vous remercie pour votre aide.

Mon père vend une maison en France, mon père avait fait une donation au profit de ma soeur, il est usufruitier et ma soeur est nu-propiétaire. Je n'apparais pas dans cette donation.

Lors de la vente, ma soeur souhaite me verser la moitié de sa part.

Je précise que je vis à l'étranger (en Suisse). Devrais-je payer des impôts sur la part qu'elle me donnera ou y a-t-il une possibilité de ne pas en payer étant donné par exemple que je suis non-résidente française?

Merci beaucoup.

Cordialement

Virginie